



De plus, la fin du bouclier tarifaire sur l'énergie électrique amène également son lot d'incertitude sur les tarifs et le niveau de hausse des charges.

Ainsi, face au repli ou à la stabilité actuelle des prix des produits agricoles et la hausse des charges, le fameux « effet ciseau » redouté par les exploitants commence à se faire sentir sur les exploitations. Pour chaque exploitant, les décisions de gestion seront donc capitales pour couvrir les coûts de production.

Dans ce contexte, les techniciens et conseillers de gestion de l'Afocg restent à votre disposition pour échanger sur votre situation et l'analyser.

Les membres du Bureau.



GRIPPE AVIAIRE : UN « PLAN DE VACCINATION OFFICIEL » EST PUBLIÉ

Dans une série de fiches thématiques, le ministère de l'Agriculture détaille les modalités techniques de la mise en œuvre à partir du 1^{er} octobre 2023 de la vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène en France.

Les canards uniquement

Comme prévu, les canards (barbarie, mulard, pékin) seront soumis à l'obligation de vaccination dans tous les élevages commerciaux (filiale du foie gras et filiale à rôtir) du territoire de France métropolitaine, « à l'exclusion de la Corse ». 64 millions de canards seront à vacciner sur une année. La vaccination sera possible et facultative pour les canards reproducteurs, à condition que ni eux ni leurs œufs ne soient destinés à l'export. La vaccination sera interdite pour les autres espèces.

L'administration de ce vaccin se fera en deux fois par voie sous cutanée, à partir de 10 jours d'âge (1 jour en Pékin) avec un intervalle de 18 jours pour la seconde injection. Elle sera supervisée par les vétérinaires sanitaires des élevages. Dans ce cadre, les éleveurs, leurs salariés, ou des techniciens pourront réaliser la vaccination.

Plusieurs niveaux de surveillance

Pour assurer le suivi des lots vaccinés, deux niveaux de surveillance seront mis en œuvre :

- passive événementielle et renforcée : l'éleveur ou son technicien devront réaliser chaque semaine des écouillons sur cinq cadavres d'animaux vaccinés.
- Active : cette surveillance doit être réalisée par un vétérinaire mandaté. Tous les 30 jours, des écouillons seront réalisés sur 60 animaux. En fin de lot, une prise de sang sera effectuée sur 20 animaux.

Pas d'abattages préventifs pour les animaux vaccinés

Les dépeuplements préventifs ne concerneront que les cheptels non vaccinés ou avec un schéma vaccinal incomplet.

En cas de foyer d'IAHP dans une « unité épidémiologique contenant des animaux vaccinés », les mesures de luttés classiques sont prévues, y compris la mise à mort des volailles vaccinées dans les meilleurs délais.

15 % des coûts de vaccination à la charge des filières

Le 17 juillet, le ministère a précisé qu'il prendrait en charge 85 % du coût du programme de vaccination contre la grippe aviaire sans plus de détail. Il restera donc 15 % à financer par la profession. « Ce point d'arrivée nous convient bien », a réagi Yann NÉDÉLEC (Anvol), interrogé par Agra presse. L'interprofession estime le coût total à 70-80 millions d'euros.

Risques de mutation du virus

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a « exprimé sa crainte que la multiplication des cas de grippe aviaire chez les mammifères n'aide le virus à se propager plus facilement à l'espèce humaine », selon l'AFP.

Dr Sylvie BRIAND, chargée de la prévention aux épidémies et pandémies à l'OMS, explique que « le virus ne semble pas pouvoir se transmettre facilement d'une personne à une autre ». Jusqu'à présent, les cas humains diagnostiqués sont principalement dû à un contact proche avec des oiseaux infectés, ou un environnement contaminé.

Le comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires (Covars) a récemment souligné que « la vaccination des volailles a pour objectif également de réduire le risque statistique de mutation du virus, et ainsi maîtriser le risque pour la santé humaine ».

Dernière actu : Quatre pays sanctionnent la volaille française pour vaccination : Le Canada, le Japon, Taïwan et Hong Kong ne veulent plus de volaille française.

Source : Les Echos – 7 septembre 2023.

